

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE**

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

2025

ID : 059-215903691-20251124-20251124\_4-DE



NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq  
Le vingt-quatre novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING  
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après  
convocation légale,  
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**REVALORISATION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM.  
DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX L.  
BLONDEAU MP. THUILLET C. MERCIER B. LE MIGNENT C.  
RIFF JC. REZIGA A. DEVEMY A. AIT BAHA S. PIROTTE S.  
SPOTO S. GLINEUR F. COQUELET A. MALABOEUF

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/11/2025

Etaient excusés : C. DESROUSSEAUX V. PORQUET L.  
PHILIPPE G. MONTAY D. RAMEZ I. PLOUVIER C. GRAND

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 18/11/2025

Procurations respectives à : MP. THUILLET C. COLLET C.  
MERCIER P. BAUDRIN G. COLLET

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2026 pour l'action sociale en faveur du personnel communal.

- **CLSH et colonies de vacances** : colonies de vacances, séjours linguistiques ou non

**Participation de la commune :**

- enfants de moins de 13 ans : 9,63 €/ jour / enfant
- enfants de 13 à 18 ans : 14,57 €/ jour / enfant

➤ **CLSH - mercredis, petites vacances et vacances d'été**

**Participation de la commune :**

- 6,88 € pour la journée complète
- 3,49 € pour les demi-journées

**- Vacances dans des centres familiaux de vacances et gîtes ruraux : (1 séjour / an / enfant)**

**Participation de la commune :**

- pension complète : 10 € / jour / enfant
- autre formule : 9,63 € jour / enfant

➤ **Séjours éducatifs (1 séjour / an / enfant)**

**Participation de la commune :**

- forfait pour 21 jours consécutifs au moins : 99,46 € enfant
- pour les séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours : 4,72 €/ jour / enfant

➤ **Séjours linguistiques (1 séjour / an / enfant)**

**Participation de la commune :**

- enfants de moins de 13 ans : 9,57 €/ jour / enfant
- enfants de 13 à 18 ans : 14,57 € jour / enfant

➤ **Séjour en centre de vacances spécialisé pour enfants handicapés (1 séjour / an / enfant)**

**Participation de la commune :**

- forfait 188,38 € pour un séjour de 21 jours consécutifs au moins
- pour les séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours : 8,79 € jour / enfant

➤ **Aide aux familles**

**Participation de la commune :**

- allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant : 29,86 € jour (maximum 21 jours)

➤ **Restauration**

prise en charge par la commune de 30% du prix du repas adulte pris à la cantine scolaire municipale

➤ **Couverture de santé**

**Participation de la commune dans le cadre de la convention de participation :**

- participation mensuelle de 15 € par agent
- participation complémentaire de 6,50 € par conjoint sans revenus professionnels
- participation complémentaire de 6,50 € par enfant sans revenus professionnels jusqu'à ses 18 ans
- participation complémentaire de 6,50 € par enfant de 18 à 21 ans scolarisé sans revenus professionnels

➤ **Garantie prévoyance maintien de salaire**

**Participation de la commune dans le cadre de la labellisation :**

- participation mensuelle de 7,14 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisé

*Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le paiement des participations de janvier 2026 dans la gestion de la paie de décembre 2025 pour la garantie prévoyance maintien de salaire.*

**Ces mesures s'appliquent pour tous les personnels de la commune de Maing :**

- fonctionnaires titulaires ou stagiaires
- contractuels de droit public
- contractuels de droit privé (emplois aidés)
- apprentis

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 25/11/2025

La Directrice Générale des Services,  
  
 I. SERAFINI